

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent



DU RHONE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 3 la ligne
Reclames..... 1 fr.
Annonces anglaises..... 5 fr.
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS
Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, RÉDACTION ET BUREAU DE VENTE:
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 12 fr.
Autres départements..... 5 fr. 14 fr.
Etranger et Union postale..... 10 fr. 18 fr.
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
Quai de l'Hôpital, 18

BOURSE DE PARIS

Du 10 Août 1881

3 0/0 français.....	85 70	Crédit mobilier.....	740 ..
3 0/0 amortissable.....	85 70	Crédit Lyonnais.....	817 50
3 0/0 nouveau.....	88 90	Mobilier espagnol.....	708 75
3 0/0 français.....	117 97	Union générale.....	14 50
5 0/0.....	90 40	Foncière lyonnaise.....	..
5 0/0.....	90 40	Autrichiens.....	265 ..
5 0/0.....	17 45	Lombards.....	210 ..
5 0/0.....	17 45	Sarragosse.....	168 75
5 0/0.....	17 45	Nord-Espagne.....	636 27
5 0/0.....	17 45	Transatlantique.....	600 ..
5 0/0.....	17 45	Suez.....	1877 50
5 0/0.....	17 45	Consolidés à Londres.....	100 3/16
5 0/0.....	17 45	Consolidés à Panama.....	..

LA PLATE-FORME ÉLECTORALE

Si la majorité républicaine que les électeurs vont envoyer à la Chambre est aussi confuse que la mêlée des candidats et l'anarchique variété de programmes qu'ils adoptent comme mandat impératif, aussi vrai que nous opérons en ce moment sans plate-forme électorale, il n'y aura pas, après le 21 août, de plate-forme ministérielle.

Autrement dit, il n'y aura pas dans la Chambre prochaine une majorité de gouvernement. Telle est la conséquence immédiate du rejet du scrutin de liste, faute impardonnable commise par les modérés du Sénat, sur une misérable question de personnes.

Que M. Perras, qui a voté le scrutin d'arrondissement, mesure la distance qui le sépare de M. Guyot, son voisin; qu'il compare son cahier aux cahiers des autres futurs députés du Rhône! Vous serez huit députés, ayant promis, les uns la suppression du Sénat, les autres seulement la réforme de l'électorat sénatorial; les uns la séparation de l'Eglise et de l'Etat sans conditions; les autres avec conditions; les uns l'impôt unique sur le revenu, les autres seulement des réductions sur certains impôts; les uns ayant promis blanc, les autres noir. Quelles lois pourrez-vous faire en commun, sinon des lois négatives? Le gouvernement de M. Guyot sera battu en brèche par M. Perras; celui de M. Perras par M. Varambon; celui de M. Varambon par M. Andrieux. Celui de M. Andrieux par tous les autres.

Aucune entente, aucun accord, rien de commun.

Prenez deux, trois, quatre départements de la région. Lisez les programmes électoraux, fastidieuse lecture! Cherchez-en, par un minutieux pointage des formules, la formule résultante, et vous verrez que tous ces députés ne peuvent se conduire en hommes raisonnables, soutenir par leurs votes un gouvernement sérieux, qu'à la condition de faire de leur man-

dat impératif un torchon et de le renvoyer aux politiciens de village et de quartier qui le leur ont imposé.

C'est pour arriver à ce beau résultat qu'on a fait échec au scrutin de liste et qu'on a précipité les élections. Ce ne sera pas la peine de s'en vanter.

L. BARTHENS.

TÉLÉGRAMMES DE NUIT

VII. SPÉCIAL D. « RÉPUBLICAIN DU RHÔNE »

M. Jules Ferry à Nancy

Nancy, 10 août.

M. le président du conseil a été reçu sur le quai de la gare par MM. Varroy et Bernard, sénateurs, Baile, préfet de Meurthe-et-Moselle, le secrétaire général et les conseillers de préfecture, de Sabune et Berger, sous-préfets de Toul et de Briey, Volland, maire et ses adjoints, le général Henrion, commandant par intérim la division de Nancy, Crouard, commandant du bataillon de chasseurs de la garnison, etc., etc.

La salle de la gare était ornée de faisceaux de drapeaux et d'écussons aux initiales de la République française.

Après un échange de paroles de bienvenue, M. Jules Ferry est monté en voiture avec le général Henrion, le préfet et le maire. L'escorte était formée par cinq brigades de gendarmerie et un escadron de chasseurs.

Les députés du département s'étaient abstenus en raison de la période électorale.

Le président du conseil s'est rendu directement à la préfecture où un déjeuner lui a été offert par le préfet.

Parmi les invités se trouvaient MM. Rambaud, directeur du personnel et du cabinet, les sénateurs et les députés du département, le secrétaire général et les conseillers de préfecture, les généraux Verneville et Henrion, les conseillers généraux, le président du conseil d'arrondissement, le président de la cour de Nancy et le procureur général, le maire de Nancy et ses adjoints, les sous-préfets de Toul, de Lunéville et de Briey.

M. Jules Ferry a présidé à 8 heures la distribution des prix aux élèves des écoles municipales.

Dans un discours non politique, M. Ferry a exprimé des sentiments patriotiques applaudis avec enthousiasme.

Il a félicité la municipalité et les habitants de leurs efforts et de leurs sacrifices pour les écoles.

Il a assuré qu'il se consacrerait avec dévouement à l'accomplissement des réformes et au développement de l'instruction publique si nécessaire à la prospérité de la patrie.

Ce discours a été fréquemment interrompu par de nombreux applaudissements.

Un grand banquet a eu lieu à 8 heures du soir. Le président du conseil a prononcé un long dis-

cours politique qui ne nous est pas encore parvenu au moment où nous mettons sous presse.

Nouvelles Electorales

Paris, 10 août.

Les députés qui se retirent

M. Jeanmaire, député républicain sortant d'Epinal (Vosges), et M. Haon de Panastier, député légitimiste sortant de Lannion (Côtes-du-Nord), renoncent à se représenter.

Cela fait jusqu'à présent 50 députés sortant — dont 26 républicains et 24 réactionnaires — qui renoncent à demander le renouvellement de leur mandat.

La candidature du préfet de police

A la suite d'une importante réunion privée tenue à Brest, dans laquelle M. Camessacq, malgré son désistement motivé par ses nouvelles fonctions, avait été proclamé candidat dans la première circonscription de Brest, des démarches ont été faites par les soins du comité nommé dans cette réunion, auprès de M. le préfet de police, pour le décider à accepter la candidature.

On assure que M. le préfet de police persiste dans ses résolutions primitives.

M. le ministre de l'intérieur, apprenant que certains prêtres, actuellement en congé, faisaient une propagande électorale en faveur des candidats du trône et de l'autel, les a fait inviter à s'abstenir de toute politique militante, et à se contenter de réclamer l'intervention du ciel pour assurer le triomphe des candidats monarchiques.

Hier, MM. Sigismond Lacroix et Tony Révillon ont développé leur programme radical devant les électeurs du XX^e arrondissement. Aucun incident remarquable ne s'est produit.

Dans une réunion tenue salle Pétrella, dans le IX^e arrondissement, MM. de Kératy, Ranc et Paul Daboies ont soutenu leurs candidatures.

M. Ranc a été très applaudi. Aucune mesure n'a été prise.

M. Edgar Monteil, conseiller municipal, a annoncé dans une réunion tenue hier soir, à la salle Ragache, qu'il retirait sa candidature dont il avait été question pour le 15^e arrondissement.

Cette réunion a été terriblement orageuse. Le député sortant, M. Farcy, que l'on avait invité à prendre la parole, n'a pu y réussir, tellement le tumulte dominait sa voix. Devant la parti pris des interrupteurs, le bureau s'est vu contraint de lever la séance.

On annonce la candidature de M. Durranc, rédacteur de la Justice, dans la 2^e circonscription de Béziers.

M. Demangeal, sous-préfet de Saumur, dont on avait annoncé la candidature à Pontivy, vient de se désister.

M. Demangeal n'avait pas d'ailleurs officiellement posé sa candidature, et il a repris, dès hier, ses fonctions de sous-préfet.

Marseille, 10 août. — Plusieurs journaux publient une lettre de M. Anatole de la Forge annon-

cant que le pasteur Dido viendra sous peu à Marseille pour se mettre à la disposition des électeurs, qui lui ont offert la candidature dans la 2^e circonscription.

Oran, 10 août. — Une réunion publique a été organisée par les partisans de la candidature de M. Cély, intransigeant.

1,200 personnes étaient présentes. Au début, la réunion a été orageuse; le tapage ne s'est calmé que quand M. Eugène Etienne, candidat d'Union républicaine, a pris la parole.

M. Etienne a remarquablement exposé le programme du groupe de l'Union républicaine: il a développé ses idées sur l'Algérie et les réformes qu'il convenait d'y faire.

Des applaudissements unanimes ont accueilli son discours, et sa candidature a été acclamée.

Le succès de M. Etienne est certain.

L'EXPOSITION D'ÉLECTRICITÉ

Paris, 10 août.

M. Jules Grévy a inauguré ce matin l'exposition d'électricité par une visite minutieuse.

A dix heures et demie, le président accompagné de Mme et Mlle Grévy et du général Pittié, faisait son entrée au palais de l'Industrie.

M. le Président a été reçu par M. Coehery et M. Berger, commissaire général de l'exposition, et par les délégués des commissions.

Parmi les quelques personnes privilégiées qui accompagnaient M. Jules Grévy citons MM. Teissier de Bort, le général Loubert, Becquerel, de Lesseps, Jannet, Wilson, Herold, Camessacq et l'amiral Cloué.

MM. Coehery et Berger ont guidé M. Jules Grévy à travers les galeries.

Il a assisté aux expériences les plus intéressantes, telles que l'audition d'un morceau d'opéra exécuté au loin, à l'aide de fils téléphoniques, aux expériences de barque et de ballon mus par l'électricité, etc.

Pendant la visite de M. le président, la musique de la garde républicaine a exécuté divers morceaux, et notamment la Marseillaise, lorsqu'il a fait son entrée au palais.

M. Jules Grévy a visité les expositions des puissances étrangères et a examiné chacune d'elles avec un vif intérêt.

Il a été reçu par les commissaires de chacune des nations.

Après avoir parcouru les galeries françaises, les pavillons de la ville de Paris, du ministère des postes et télégraphes de la guerre et de la marine, M. le président a quitté le palais de l'Industrie à midi.

Aussitôt après le départ du chef de l'Etat, le public a été admis.

L'affluence a été très grande durant toute la journée.

Tous les exposants ne sont pas prêts; mais l'installation du plus grand nombre est terminée.

Les Etats qui sont définitivement installés sont: l'Angleterre, l'Allemagne, qui expose un grand nombre d'appareils téléphoniques; la Belgique, qui ne compte pas moins de seize emplacements; la Suède, les Pays-Bas, la Russie, l'Amérique, l'Espagne. L'Autriche et l'Italie n'ont pas encore débarrassé. La Suisse est encore occupée à établir le plancher de son pavillon.

Une exposition intéressante est celle de Mulhouse. Son pavillon, hélas! englobé dans la section allemande, a été remarqué de tous les Français.

Dans le pavillon du ministre des postes sont

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES

26

Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

PREMIÈRE PARTIE

LE CHANTAGE

Le fiacre se mit en marche, et Paul se prit à songer à ce généreux créancier chez lequel il se rendait. André n'était pas un ami; à peine était-ce un camarade.

Paul avait fait sa connaissance dans un petit établissement du boulevard de Clichy, le café de l'Épinière, où il allait souvent avec Rose, lorsque, nouveau venu à Paris, il habitait Montmartre. Le café de l'Épinière n'est guère fréquenté que par des artistes: peintres, musiciens, comédiens, journalistes, tous grands hommes en herbe, qui discutent furieusement en buvant d'énormes quantités de bière.

Quant au nom de l'établissement, il lui vient d'un piano installé dans une des salles du haut, instrument infortuné, soumis aux plus sévères épreuves, sagement d'accord, et on entend les gémissements du milieu de la chausse.

André, d'après ce que savait Paul, qui ne lui connaissait même pas d'autre nom et qui jamais n'avait été chez lui, André était artiste et avait plusieurs cordes à son arc.

D'abord, il était sculpteur-ornemaniste, c'est-à-

dire qu'il exécutait, à la journée ou à la tâche, ces motifs si souvent ridicules dont les propriétaires ont bien le droit d'orner leurs bâtisses, mais qu'ils ont le tort de faire payer à leurs locataires.

C'est un métier assez pénible que celui de sculpteur-ornemaniste.

Le plus souvent, il faut travailler à des hauteurs vertigineuses, sur des échafaudages que fait osciller le plus léger mouvement; il faut se confier à des planches étroites ou se risquer au sommet d'échelles branlantes.

De plus, à de rares exceptions, on est exposé à toutes les intempéries, gelé en hiver, grillé en été, sans autre abri contre la pluie qu'une toile déchirée. Il est vrai que si l'état est dur, il est lucratif.

Donc, André devait vivre assez bien de ses figures et de ses guirlandes.

Séulement, pendant bien des années, ce qui lui était venu par le maillet et le ciseau s'en était allé par les pinceaux et par les couleurs.

Car il était peintre aussi, mais alors pour son plaisir, pour la satisfaction de son ambition, pour obéir à une vocation irrésistible.

Il avait beaucoup étudié, beaucoup travaillé chez plusieurs maîtres, puis enfin, un beau jour, se sentant assez fort pour marcher seul, il avait pris un atelier.

De ce moment la peinture ne lui coûta plus rien. Deux fois déjà il avait exposé et les marchands commençaient à apprendre le chemin de sa maison.

On tenait André en haute estime à l'Épinière. On disait qu'il avait un talent très réel, une originalité saisissante et que certainement il arriverait, étant, de plus, un forcené « bûcheur ».

Paul ne s'était pas trouvé vingt fois à la même table que lui, lorsqu'un soir, comme ils se retiraient ensemble, pressé par la misère, il lui avait emprunté vingt francs, promettant de les lui rendre le lendemain.

Mais le lendemain, Paul et Rose s'étaient trouvés plus pauvres que la veille, leurs affaires avaient été de mal en pis, puis ils avaient déménagé, ils étaient allés s'établir de l'autre côté de l'eau... Bref, il y avait huit mois que Paul n'avait revu André.

Le fiacre, en ce moment, s'arrêtait rue de La Tour-d'Auvergne, devant le N°...

Paul sauta sur le trottoir, jeta deux francs au cocher et s'engagea dans l'allée très large et très bien tenue de la maison.

Au fond de l'allée, une vieille femme grasse, fraîche, proprette, avec un bonnet à papillons, bien blanc, polissait les poignées de cuivre de la porte de la cour. Ce ne pouvait être que la concierge.

— Monsieur André? demanda Paul.

— Il est chez lui, monsieur, répondit la vieille femme avec une volubilité extraordinaire, et même, sans manquer à la discrétion qui distingue tout concierge qui se respecte, je puis dire que c'est un miracle. Toujours dehors, M. André! Ah! c'est que, voyez-vous, il n'a pas son pareil comme travailleur.

— Mais, madame!...

— Et rangé donc qu'il est, continuait la vieille femme, et économiste! Je ne lui connais pas un sou de dettes. Jamais je ne l'ai vu gris qu'une fois. Je dirais même: et pas de connaissance!... n'était une jeune dame qui, depuis un mois... J'ai même eu assez de mal à la voir, rapport à son voile. Mais cela ne me regarde pas, n'est-il pas vrai? Moi, je la trouve très bien, elle a toujours une femme de chambre avec elle, et certainement quelque jour...

— Morbleu! interrompit Paul impatienté, m'indiquez-vous enfin l'atelier de M. André?

Cette violente interruption sembla choquer affreusement la concierge.

— Quatrième... porte à droite! répondit elle d'un ton sec.

Et pendant que Paul montait lestement elle grommelait:

— Vilain mal élevé! couper la parole à une femme d'âge!... Mais laissez faire, m'ou! joli garçon, si jamais tu te représentes, je te reconnaitrai, et tu ne trouveras pas souvent M. André chez lui.

Paul était déjà au quatrième étage, — le dernier. Au milieu de la porte de droite, une carte de visite était clouée. Paul s'approcha et lut: André. Il ne risquait pas de se tromper.

Comme il n'apercevait pas de sonnette, il frappa, prêtant ensuite l'oreille, comme on fait toujours, machinalement, en pareil cas.

Aussitôt il entendit un piétinement, puis le grincement d'anneaux de cuivre glissant sur une tringle de fer.

Enfin, une voix jeune et bien timbrée cria:

— Entrez!

Le protégé de B. Mascaret ouvrit et entra. Il se trouvait dans un atelier éclairé d'en haut par un large vitrage, assez vaste, modeste, mais d'une propreté poussée jusqu'à la minutie.

Des esquisses, des dessins, des tableaux inachevés garnissaient entièrement les murs. A droite se trouvait un divan très bas, recouvert d'un tapis tunisien. Au fond, au-dessus de la cheminée, était une glace à bordure de bois qu'un amateur eut incontinent marchandée. A gauche, se dressait un très grand chevalet à manivelle, mais un rideau de serge cachait le tableau qu'il supportait, et dont on n'apercevait que la bordure, une bordure d'un grand prix.

Au milieu de l'atelier, sa palette dans le pouce, des pinceaux à la main, un jeune homme se tenait debout: André.

C'était un grand garçon, admirablement campé, très brun, ayant les cheveux coupés courts, portant toute sa barbe, une barbe aristocratique, fine, soyeuse, bouclée, noire, avec des reflets blentres.

Comparé à Paul, André certainement était laid. Mais le jeune peintre avait ce qui manquait au

Reunis tous les appareils perfectionnés, les inventions les plus récentes. Cette exposition a excité le plus vif intérêt.

La compagnie du Nord a exposé, entre autres objets, un chemin de fer où se fait la démonstration des appareils électriques.

Le train se compose de trois jolis wagons capitonnés, où des bébés seraient fort à l'aise, et d'une machine.

Le phare construit au centre de la nef à 19 mètres de hauteur ; sa lanterne, munie d'un puissant foyer électrique, mesure 4 mètres d'élévation et 4 mètres de diamètre. Autour de ce phare est un bassin sur lequel on a jeté des ponts en rocaille, entourés de plantes et de fleurs.

Tous les essais faits aujourd'hui ont parfaitement réussi.

EN AFRIQUE

Tunis, 10 août. — Un incendie s'est déclaré la nuit dernière dans l'avant du paquebot l'Isaac-Pereire.

On fit sauter l'avant avec une torpille pour sauver le reste du navire qu'on espère relever dans peu de jours.

Les effets d'une partie des passagers ont été perdus, mais aucun accident n'est arrivé.

Le dommage éprouvé par l'Isaac-Pereire ne paraît pas dépasser 80,000 fr.

Ce navire, qui fait le service de Bône, La Calle, Bizerte et Tunis, devait rentrer à Marseille demain, à 11 heures du matin.

On espère qu'il pourra être promptement rembloué.

Hier, le bey a nommé gouverneur de la Khroumirie et de la Tunisie du Nord le colonel Allegro, ex-consul de Tunis à Bône ; ce gouverneur eut été plus à sa place à Gabès et nous espérons que notre gouvernement insistera auprès du bey. M. Allegro nous rendrait de très grands services dans le Sud de la Régence.

Le caïd Medjelbab est remplacé sur la demande de M. Roustan pour avoir manqué d'énergie contre les maraudeurs, et n'avoir pas prêté son concours pour le rétablissement du fil télégraphique.

Le bruit d'un combat à Mornak est démenti.

L'escadre d'évolution de la Méditerranée attend l'arrivée de l'escadre du Levant pour quitter les côtes de la Tunisie.

Un train spécial est parti cette nuit de Manouba, conduisant des troupes à Ghardia-mou.

Londres, 10 août. — Les Italiens battus à Tunis, dit la *Pall Mall Gazette*, et craignant des échecs à Tripoli, ont jeté les yeux sur Benghazi. Tripoli n'est que l'avant-dernier échelon sur la route de l'Égypte, et, au pis aller, la France devrait s'arrêter aux grandes dunes où s'élevait Carthage. Il existe des communications par bateaux à vapeur entre Benghazi et Malte, et le bétail et le blé sont exportés par des marchands arabes ; on envoie le beurre par des navires à voiles à la Grèce, qui en est dépourvue.

Le signor Camperio, vice-président de la Société algérienne de Milan, était à Benghazi, au printemps dernier, faisant grande collection d'antiquités pour l'exposition et recherchant des centres de commerce et d'exploration. La population se compose d'Arabes et de nègres gigantesques du type nubien, tous pacifiques et enclins au commerce.

Tunis, 10 août. — Les habitants de Souze sont dans une grande perplexité ; ils ont été obligés de renforcer la garde des portes, de crainte d'être attaqués par les Arabes des villages voisins qui sont, assure-t-on, très surexcités.

Les autorités de Souze ont pris pris un arrêté interdisant l'entrée de la ville à tout Arabe en armes.

Ceux qui en ont sont tenus de les déposer aux postes et ne les reprennent qu'à la sortie.

Alger, 10 août. — Le commandant Lauffant, envoyé pour escorter les Arabes demandant l'aman, n'a ramené que des femmes, des en-

fants et des impotents ; tous les hommes sont restés dans le Sud.

Oran, 10 août. — Un convoi conduit par le colonel Négrier est parti pour Géryville. Par suite du mauvais état des chameaux et de l'élévation de la température, la cavalerie doit prendre une partie du convoi.

Informations

Paris, 10 août.

Actes officiels

L'Officiel de ce jour publie :

Un décret nommant le général Osmond commandant du 13^e corps d'armée.

Un décret nommant colonel d'infanterie M. Lamarque, et lieutenants-colonels MM. Tinel, Ducloux et Debord.

Les conseils généraux

Voici quelques chiffres qui prouvent combien l'idée républicaine a fait de progrès en France, depuis quelques années.

Avant 1880, les républicains possédaient 1549 sièges de conseillers généraux et les réactionnaires 1287.

Après le renouvellement de 1880, les républicains ont gagné 295 sièges, de sorte qu'ils en occupent aujourd'hui 1844, et les réactionnaires 991 seulement.

Au ministère des postes

M. Cochery vient de décider la création d'une direction générale des caisses d'épargne postales.

On parle de M. Laboulaye fils, pour occuper cette fonction.

M. Fribourg vient d'être chargé par M. Cochery de la direction du personnel du ministère des postes et des télégraphes.

Plusieurs améliorations vont être apportées au sort des facteurs de toutes classes.

Emprunt de Paris de 1876

TIRAGE D'OBLIGATIONS

Aujourd'hui dans la matinée a eu lieu le tirage des obligations de l'emprunt municipal de Paris de 1876.

Le numéro 325,156 a gagné 100,000 fr. ; le numéro 88,535, 10,000 fr. et le numéro 88,400, 5,000 fr.

Nouvelles de notre flotte

L'avis de flottille la *Chimère*, en construction au port de Rochefort, vient d'être mis à l'eau avec un plein succès.

Ce bâtiment, destiné spécialement aux missions hydrographiques, a été construit sur les plans de M. l'ingénieur de Maupeou. La machine de la force de 180 chevaux est du système Wolff et imprimera au navire une vitesse de neuf nœuds à l'heure.

A la fin de ce mois, le cuirassé de premier rang le *Doudry*, le plus fort et le mieux armé des bâtiments de la marine française, sera mis à l'eau.

Après lui, le *Rolland*, croiseur de deuxième classe, en construction à Cherbourg, puis un aviso et deux canonnières ; c'est tout ce qu'il y aura comme lancement de navires d'ici au 15 septembre.

Par contre, le cuirassé *Amiral-Duperré* sera remis en chantier, les ingénieurs ayant constaté quelques défauts dans sa cuirasse, et la machine n'étant point satisfaisante comme exécution.

La grève des boulangers à Toulon

Une dépêche de Toulon nous apprend que la grève des boulangers continue.

Les grévistes qui sont au nombre d'environ 200 demandent une augmentation de 50 centimes par jour.

Toutes les précautions sont prises pour assurer la fabrication du pain.

Petites nouvelles

Le ministre de la marine russe, l'amiral Lesowski, arrivé récemment à Paris, a déjeuné hier matin avec le vice-amiral Cloué.

L'amiral a eu une entrevue avec le prince Orloff, avant le départ de Son Excellence pour Ostende.

C'est le 31 août courant que viendra devant les assises de la Seine, le procès du jeune Bernard, qui a tenté d'assassiner Mme Desvallières, fille de M. Legouvé.

Le beau groupe de M. Antonin Mercier, *Gloria victis*, qui était installé provisoirement dans le square Montholon, doit prendre bientôt sa place définitive dans l'une des cours de l'Hôtel de Ville, dont la reconstruction est à peu près terminée.

M. Marpot, évêque de Sillaude et ami particulier de M. Jules Grévy a eu une entrevue avec le président de la République qui l'aurait chargé d'une mission secrète auprès du Vatican.

Etranger

Angleterre

LES RÉFORMES DE L'INSTRUCTION

Londres, 10 août. — M. Mundella a profité de la discussion du budget de l'instruction primaire pour donner d'intéressants renseignements sur les progrès accomplis et les réformes préparées par le département de l'instruction publique. Un nouveau Code modifiera sensiblement le système des primes aux instituteurs ; désormais on récompensera surtout l'assiduité, et l'inspection sera réorganisée un peu suivant le plan français.

M. Mundella a fait l'éloge des *school boards*, surtout de leur zèle à faire exécuter la loi rendant l'assiduité obligatoire.

L'éducation coûte 125 millions de francs, dont une part considérable est fournie par des souscriptions volontaires ; mais les résultats sont encore très insuffisants.

Le nouveau doyen de Westminster sera probablement le directeur actuel de l'école Harrow. M. Gladstone avait offert cette dignité à l'évêque de Manchester, qui a refusé.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le cabinet adhère par référence à quelques amendements de la Chambre des lords au bill agraire, mais combat tous les amendements touchant les principes essentiels du bill. Le gouvernement obtient de grandes majorités dans les votes. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Russie

UN HORRIBLE CRIME

Odessa, 10 août. — Avant-hier, à la station Birsula, pendant qu'on déchargeait les bagages du train venant d'Elisavetgrad, les employés du chemin de fer remarquèrent un colis dont s'écoulaient un liquide d'une odeur méphitique.

La lettre de voiture désignait le contenu comme des cotonnades, — mais, sur le colis même se trouvait l'inscription *Fragile*.

Le chef de gare ordonna l'ouverture du colis. Il contenait le cadavre d'un juif fortement décomposé. Les mains et les pieds étaient liés.

La tête, coupée, était placée entre les genoux du cadavre.

On dit que c'est un riche négociant d'Elisavetgrad, dont la disparition a été signalée il y a quelques jours.

Etats-Unis

HARTMANN EN AMÉRIQUE

New-York, 10 août. — Un avocat a écrit à M. Blaine, vice-président des Etats-Unis, pour le prier, en sa qualité d'avocat d'Hartmann, de désavouer l'opinion que lui prêtent certains journaux, à savoir qu'Hartmann pourrait être arrêté et envoyé en Russie comme assassin, ce qui a déterminé celui-ci à fuir au Canada.

L'avocat demande à M. Blaine de donner à Hartmann l'assurance qu'il ne sera pas arrêté.

M. Blaine, dans sa réponse, qualifie d'imprudente cette réclamation en faveur d'Hartmann.

Il déclare que celui-ci n'est pas devenu citoyen américain par le fait de son arrivée aux Etats-Unis et que la question traitée par l'avocat est du domaine de la jurisprudence internationale et soulève de graves principes légaux et des droits personnels importants.

Il refuse en conséquence de faire connaître d'avance la décision du gouvernement.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DE « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

LOIRE

A TRAVERS SAINT-ÉTIENNE

Saint-Etienne, 10 août. — Décidément l'enfantement du candidat ouvrier est pénible ; il y faudra mettre les fers. La réunion des 200 délégués cantonnaires d'hier soir n'a pas donné de résultat. Amoureux est assez vivement combattu.

L'affirmation collectiviste que le groupe de ce nom lui demandait de faire dans le *Citoyen* (de Paris), n'a pas paru ; mais Amoureux lui-même est apparu : *deus ex machina*.

Amoureux refuse de s'enrégimenter sous la bannière collectiviste ; c'est une preuve de bon sens et d'esprit pratique. Nous l'avons entendu dans une réunion à l'Edorado, dire aux ouvriers des choses très sensées sur l'évolution sociale opposée à la Révolution violente. Malheureusement il n'est pas Stéphanois, il est, dit-on, peu ouvrier ; il a été condamné par la cour d'assises du Rhône pour sa participation aux événements de 1871, à St-Etienne je ne sais sous quel chef d'accusation. — Il est regrettable que les ouvriers de St-Etienne se soient obligés d'aller chercher un représentant au dehors, et que ce représentant ait des antécédents judiciaires.

— Votre dernier article, R. de Chilly, a ému la petite église qui officie autour du vénérable Bertholon. Mais il est difficile de répondre à des faits — les grands Pontifes de la secte ont donc :

Imité de Conrad le silence prudent

Ils ont dépêché pour répondre, un jeune homme, qui profitant de la grève des maçons, a momentanément quitté la truie pour la plume. Ce jeune

homme qui garde l'anonyme : « un de nos lecteurs engage R. de Chilly à renoncer à son pseudonyme, il trouve que prêter la candidature ouvrière « indigne » que R. de Chilly est collectiviste, bien qu'il « appartenant à l'ordre moral ; qu'il est capable de porter le drapeau réactionnaire sous la rubrique « des réformes radicales et de prendre dans un « mystérieux la direction du parti ouvrier ! »

Telles sont les aménités et autres encore que contient la lettre du petit jeune homme.

Assurément, R. de Chilly est un jésuite défroncé et il pense qu'il n'y a absolument rien à répondre de tels enfantillages.

Excellent petit jeune homme, reprenez la truie ! Soyez plutôt maçon, car c'est votre talent.

Mais puisque cela peut vous être agréable, j'ai déclaré hautement : Bertholon a vingt-cinq ans, Bertholon est rayonnant de jeunesse ; Bertholon est un foudre d'éloquence ; Bertholon a brillé au premier rang dans toutes les discussions parlementaires, spécialement dans celles sur la rubanerie, l'armurerie.

Bon jeune homme êtes-vous content ?

R. de CHILLY.

Suicide

Le sieur Jean Vey, armurier, célibataire, âgé de 37 ans, a été trouvé pendu ce matin à son domicile, grande-rue Saint-Roch, 56.

Ce malheureux qui était malade avait été veillé jusqu'à 5 heures du matin.

C'est sans doute sous l'influence de la maladie qu'il aura accompli cet acte de désespoir.

Découverte d'un cadavre

On a découvert ce matin, dans la propriété de M. Epitalon, située près de l'abattoir des Montetiers, le cadavre du nommé Jacques Montoux, journalier, 78 ans, sans domicile fixe.

L'identité de cet homme a été constatée en présence de sa fille Marguerite Montoux, femme Froment.

M. le docteur Rieubaud, médecin au rapport, doit examiner le cadavre.

Rien, jusqu'alors, n'indique que cette mort n'ait pas des causes naturelles.

Violent incendie

Hier soir, vers onze heures, le claquon d'alarme se faisait entendre dans notre ville. Un incendie assez violent venait de se déclarer dans une maison portant le n° 7 de la route de Bourg-Argenta (Bellevue).

La proximité d'un grand dépôt de bois a fait craindre un instant que la conflagration prenne d'énormes proportions. La promptitude et l'énergie avec laquelle le feu a été attaqué ont seules empêché cette aggravation.

Le feu a pris naissance dans la réserve de fagots de M. Delorme, boulangier.

Les pertes s'élèvent à environ 8,000 francs, malheureusement l'un des locataires n'était pas assuré.

ISÈRE

Tribunal correctionnel

Grenoble, 10 août. — A l'audience d'aujourd'hui le sieur Berger a comparu devant le tribunal correctionnel, inculpé de coups et blessures ayant occasionné la mort.

Les débats ont été renvoyés à huitaine afin d'entendre les témoins.

Distribution des prix

Hier et aujourd'hui a eu lieu la distribution des prix aux écoles communales de filles de Grenoble. MM. Bernard, conseiller à la cour, et Eymard, adjoint au maire, y assistaient.

Ces distributions ont eu lieu dans la cour de l'école professionnelle.

Incendie

Pont-en-Royans, 10 août. — Un incendie s'est déclaré dans la commune de Saint-Roman et a détruit un bâtiment composé d'une maison d'habitation et d'un magasin d'épicerie, le tout appartenant à Mme Crert et à Mme veuve Faure.

On évalue à 12,800 fr. les pertes causées par le sinistre et qui ne sont couvertes que par une assurance de 4,000 fr.

Ce sinistre a été causé par une bonbonne d'essence qui se trouvait dans le magasin d'épicerie.

Nouveaux prix du concours musical

Vienne, 10 août. — A la liste des prix offerts par nos concitoyens nous devons ajouter :

Les fabricants de Vienne, deux médailles d'or grand module.

Le Cercle démocratique, une médaille d'or.

La maison Gailly, de Romans, une médaille d'or.

M. Tardif, une couronne de vermeil.

M. Claudius Jouffray, une couronne de vermeil.

Le Crédit Ouvrier, une couronne de vermeil.

La maison Gautherot, deux médailles de vermeil.

Grande cavalcade de Vienne

On nous prie d'annoncer qu'on peut se procurer des cartes pour le bal qui aura lieu le lundi 15, à

protégé de B. Mascaret : une de ces physionomies saisissantes qu'on n'oublie pas.

Le voir, d'ailleurs, c'était le connaître. Son front large et fier, sa bouche du dessin le plus ferme, son sourire, ses yeux noirs pleins d'éclairs disaient du premier coup sa nature mâle et loyale, son intelligence, la bonté de son cœur et l'énergie de sa volonté.

Détail singulier et qui frappa Paul tout d'abord, André, qui était en train de peindre, on le voyait à sa palette et à son pinceau, n'avait point un costume d'atelier.

Il était vêtu non à la mode, mais avec une recherche extrême.

A la vue de Paul, André déposa sa palette, et s'avança la main largement tendue.

— Eh !... vous voici donc, s'écria-t-il, de sa bonne voix sympathique et loyale, qu'êtes-vous devenu, depuis qu'on ne vous voit plus ?

Cet accueil si amical ne laissa pas que de gêner un peu le protégé de B. Mascaret.

— J'ai eu des déceptions, commença-t-il, mille soucis...

— Et Rose ? interrompit André, vous allez, j'espère, m'en donner les meilleures nouvelles. Est-elle toujours aussi jolie ?

— Toujours, répondit Paul d'un air pincé. Mais vous m'excuserez, reprit-il très vite, d'avoir disparu si longtemps. Je viens vous remercier et vous rendre ce que je vous dois.

Le jeune peintre eut un geste insouciant.

— Bast ! fit-il, de nous deux vous seul pouvez vous souvenir de cette bagatelle. Pas de façons avec moi, n'est-ce pas ? si cela vous gêne le moins du monde...

Cette phrase sonna mal aux oreilles du vaniteux Paul. Il crut y déceler, sous une feinte générosité, l'intention de l'humilier.

— Mais plus magnanime occasion d'affirmer sa supériorité ne s'était présentée.

— Oh ! dit-il de l'air le plus fat, cela ne me gêne aucunement. J'ai été, je l'avoue, fort misérable autrefois, mais j'ai maintenant un emploi de douze mille francs.

Il pensait que ce chiffre allait éblouir l'artiste, lui arracher des exclamations d'envie ; il se trompa si bien qu'il se crut obligé d'ajouter :

— A mon âge, c'est joli.

— C'est à dire que c'est superbe. Et que faites-vous, sans indiscrétion ?

Cette question était amenée par les circonstances mêmes. Cependant comme Paul n'y pouvait répondre, ignorant quel emploi lui était destiné, elle le blessa avant qu'une insulte préméditée.

— Je travaille, prononça-t-il en se redressant.

Son air, en lançant ce mot, était si singulier qu'André qui était à mille lieues des sensations, parut tout surpris.

— Il m'arrive rarement de rester à rien faire, dit-il.

— Oui, mais moi je suis forcé de travailler plus qu'un autre, n'ayant personne qui s'inquiète de mon avenir, ni parent, ni protecteur.

L'ingrât, il oubliait l'honorable B. Mascaret.

Cependant, son ton emphatique, sembla réjouir considérablement le peintre.

— Parbleu ! répondit-il, vous imaginez-vous que l'administration des hospices fournit des protecteurs à ses enfants trouvés ?

Paul ouvrit de grands yeux.

— Quoi ! commença-t-il, vous seriez...

— Précisément, et je n'en fais pas mystère, estimant qu'il y a là de quoi pleurer, peut-être, mais non de quoi rougir. Tous mes camarades, même ceux du chantier le savent, et je m'étonne que vous l'ignorez. Je suis tout simplement un enfant de l'hôpital de Vendôme, où même entre parenthèse, j'ai dû laisser le renom d'un détestable garçonnet.

— Vous ?...

— Moi-même, et franchement je n'ai pas le plus léger remords. Je m'explique. Jusqu'à douze ans, j'avais été le plus heureux des gamins ; la sœur-professeuse était enchantée de ma mémoire ; le jour, je travaillais au grand jardin qui s'étend le long du Loir ; le soir, je barbouillais d'immenses quantités de papier ; je voulais être peintre. Hélas ! rien n'est durable ici-bas ! j'eus douze ans, et la supérieure eut l'idée de me placer en apprentissage chez un corroyeur.

Paul s'était assis sur le divan, et tout en écoutant, il avait roulé une cigarette.

Il allait l'allumer, quand André le retint en lui disant :

— Vous me feriez vraiment plaisir en ne fumant pas.

Sans trop se rendre compte du caprice, car le peintre fumait beaucoup d'ordinaire, Paul jeta son allumette.

— J'obéis, fit-il, mais il me faut la fin de l'histoire.

— Oh !... volontiers, d'autant qu'elle est courte. Du premier coup, ce métier de corroyeur me déplut. Pour comble, dès le second jour, un ouvrier maladroit me renversa sur le bras un seau d'eau bouillante qui me brûla si cruellement que je faillis en mourir et que j'en porte encore les traces.

Il relevait en même temps sa manche droite et montrait une large cicatrice, qui, partant de la saignée, remontait vers l'épaule.

— Dégouté et échaudé, je conjurai la supérieure, une terrible femme à lunettes, de me faire apprendre un autre état. Prières vaines, elle avait juré que je serais corroyeur.

— C'était dur.

— Plus que vous ne croyez. Aussi, de ce jour mon parti fut pris. Décidé à fuir, dès que j'aurais amassé une petite somme, je devins le plus soumis et le plus appliqué des apprentis. Au bout d'un an,

grâce à des prodiges de travail et de dégoût vaincu j'avais économisé sous à sou quarante francs. Je me disais que c'était assez, et par un beau matin d'avril, muni d'une chemise, d'une blouse et d'une paire de souliers de rechange, je prenais à pied la route de Paris.

— Et vous n'aviez que treize ans !

— Pas même. Seulement, j'ai reçu du ciel une assez forte dose de cette volonté raisonnée que les imbéciles appellent de l'entêtement. J'avais juré que je serais peintre...

— Vous l'êtes.

— Non sans peine, allez. Ah ! je vois encore l'au-berge où j'ai couché la première nuit de mon arrivée à Paris ; elle était située tout en haut du faubourg Saint-Jacques. J'étais si las que je dormis seize heures de suite. A mon réveil, je déjeunai d'abord fort bien ; puis, ayant reconnu que mes fonds baissaient terriblement, je me dis : « Il s'agit mon garçon, de trouver de l'ouvrage tout de suite. »

Un sourire monta aux lèvres de Paul.

Il se rappelait ses premières déconvenues, en arrivant à Paris, et lui, cependant, il n'avait pas treize ans, mais vingt-deux ans ; il ne possédait pas de francs, il en apportait trois mille.

— Vous espérez, interrogea-t-il, trouver des travaux à faire ?

— Non, répondit l'artiste, j'étais plus fort que cela.

Je me disais que pour savoir une chose, il faut l'avoir apprise, et si je désirais si passionnément gagner de l'argent, c'était afin de pouvoir payer mes études.

Il y avait cent raisons pour que Paul ne souffrit pas.

— Heureusement, continua André, près de moi pendant que je m'agissais, un gros homme débonnaire :

(A suivre)

h. du soir, soit à la mairie, soit chez les principaux libraires.
Les personnes déjà munies de cartes de bal pour cavalier, n'ont qu'à se présenter munies de cette carte à la mairie (bureau de M. Edwig) pour obtenir gratuitement le nombre de cartes de dames qu'elles pourront désirer.

DRÔME

Concert de la Fanfare Romanaise
Romans. — C'est ce soir jeudi que doit avoir lieu le concert donné par la Fanfare Romanaise, avec le concours de l'orphéon la Citoyenne, au bénéfice des incendiés de Valence.
Le programme de cette soirée est spécialement composé des morceaux qui seront exécutés au concours musical de Mâcon, auquel vont prendre part ces deux Sociétés.
Le concert de ce soir attirera, nous n'en doutons pas, un public nombreux, qui témoignera par sa présence et par son obole, l'amitié qui unit Valence et Romans, et rendra également un témoignage de reconnaissance aux initiateurs de cette œuvre de bienfaisance et aux artistes qui prêtent leur concours.
La salle du théâtre fraîchement décorée, qui va en quelque sorte être inaugurée par cette circonstance, sera le complément des charmes réservés à ceux qui assisteront à cette séance musicale.

MOUVEMENT ÉLECTORAL

Les réunions publiques d'aujourd'hui
A 8 heures du soir, à l'Élysée, réunion organisée par l'ancien comité Bonnet-Duverdier.
A 8 heures et demie, en plein air, dans un clos de la rue Gligot, conférence contradictoire organisée par le parti collectiviste ouvrier de la Creix-Rousse.
A 8 heures, au jeu de boules de Magain, rue Mazargran, 18, à la Guillotière, réunion des collectivistes de la Guillotière pour le choix d'un candidat.
A 8 heures, chez Silve à Caluire-Cuire, réunion publique organisée par les électeurs de la circonscription.
2^e CIRCONSCRIPTION DU RHÔNE. — Le Comité central des républicains radicaux de la 2^e circonscription du Rhône prévient les électeurs intéressés qu'une commission siège en permanence au café Célerier, rue Sainte-Eli-sabeth, 108.
Le délégué de la commission exécutive, CHANEL.
2^e CIRCONSCRIPTION DU RHÔNE. — Le Comité central des républicains radicaux du 3^e arrondissement prévient qu'une réunion des délégués aura lieu rue de la Buire, 5, à 9 h. du soir.
Ordre du jour. — Apport des procès-verbaux des groupes sur le vote préparatoire des candidats.
Signé : FELDER

Loire

1^{re} CIRCONSCRIPTION DE SAINT-ETIENNE. — Une réunion composée d'environ 250 électeurs a été tenue hier à l'école des Chappes. Trente délégués ont été nommés. Plusieurs candidats ont été désignés, entre autres MM. Bertholon et Amoureux, d'où l'on peut conclure, malgré l'opposition faite à ce dernier, que la lutte sera circonscrite entre ces deux candidats et... le réactionnaire inconnu encore, — il le sera probablement jusqu'à la dernière heure — qui a l'intention de se faire connaître par une assise de circonstance.
Le Memorial de la Loire n'a pas voulu faire connaître encore le nom de cette future victime du suffrage universel.
Attendons !
— A la même heure, une autre réunion avait lieu dans le canton sud-ouest.
M. Bertholon présenté par le président est acclamé à l'unanimité.
Le président demande ensuite à l'assemblée de nommer d'autres candidats : aucun autre nom n'est présenté.
On se sépare aux cris de vive Bertholon ! Vive la République !
Dans la 2^e réunion des 300 délégués ouvriers socialistes, qui a eu lieu hier au soir, l'entente n'a pu se faire encore. Cela vient toujours de l'opposition faite par un certain nombre de délégués à la candidature Amoureux.
CIRCONSCRIPTION DE SAINT-ETIENNE. — Demain jeudi, 11 courant, les délégués de la 2^e circonscription se réuniront, rue de la Loire, 3, à l'effet de constituer le comité central électoral de la 2^e circonscription.
La séance sera ouverte à 7 heures du soir.
BOURG-ARGENTAL. — Dans une réunion tenue hier à Bourg-Argental sous les auspices du Comité démocratique républicain, radical, M. Crozet-Fourneyron, député sortant, a rendu compte de son mandat et précisé les vœux du pays qu'il adopte sans restriction.
Le mandat dressé par le comité a été accepté et sera soutenu par le candidat choisi par tous les délégués réunis.
Un seul nom peut sérieusement être opposé à M. Crozet-Fourneyron, c'est celui de M. Paul-Emile Girodet conseiller général.

Isère

2^e CIRCONSCRIPTION DE GRENOBLE. — Le comité électoral issu de la réunion de la salle des Concerts, a décidé, dans sa réunion d'hier, mardi, de convoquer à une réunion publique qui aura lieu au théâtre, vendredi prochain, 10 courant, à 8 h. du soir, les délégués des électeurs des six cantons de la 2^e circonscription de Grenoble.
Ordre du jour :
1^{er} Maintien ou modification du comité, provisoire élu le 2 août dernier.
2^e Formation d'un congrès composé de délégués désignés par chacun des comités communaux au prorata d'un délégué par au moins 100 électeurs.
3^e Lecture et discussion du programme du comité.
Seuls, les électeurs de la 2^e circonscription de Grenoble pourront assister à cette réunion publique.
Avant cette réunion et sur l'initiative du comité, les délégués des cantons de Grenoble, de Voiron, St-Laurent-du-Pont et Sassenage, sont convoqués à une réunion privée qui aura lieu également au théâtre, le même soir à 6 heures (l'entrée se fera du côté du quai).
Cette réunion préalable a pour but de fixer le jour, l'heure et le lieu du congrès central. Les délégués devront être munis de leurs pouvoirs respectifs.
Pour le comité de la salle des Concerts, PRÉVOST.

Drôme

CIRCONSCRIPTION DE ROMANS. — Toutes les communes des cantons de Tain, Saint-Vallier, Saint-Donat, ont à peu près nommé les délégués qui doivent représenter les électeurs vendredi prochain, 12 courant, à 2 heures de l'après-midi, dans la salle du théâtre.
Dans cette réunion sera établi le programme qui sera présenté au candidat après la fin de la discussion.
Les bases de ce programme porteront surtout sur la révision de la Constitution, la suppression du Sénat, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la révision de la magistrature, le remaniement de la bureaucratie, la révision des impôts, l'uniformité du service militaire, le rétablissement du scrutin de liste.
CIRCONSCRIPTION DE DIE. — M. Chevandier, député sortant, aura un concurrent. C'est M. Gaillard-Bancel, avocat à Valence, légitimiste-clérical.
Le parti dit conservateur tient à se compter.
CIRCONSCRIPTION DE NYONS. — Décidément M. le marquis d'Aulan, député sortant, ne se retire pas et sera seul, paraît-il, à lutter contre M. Richard, maire de Nyons.
Nous rappellerons au passant que lors des dernières

élections au conseil général, M. le marquis d'Aulan a été battu dans son propre canton, celui de Sédroun.
Nous sommes persuadés qu'il en sera de même pour le siège de député.
— Rien de nouveau pour les circonscriptions de Valence et Montélimar.
Les deux députés sortants, MM. Madier-Montjau et Loubet, sont seuls candidats.

Jura

CIRCONSCRIPTION DE SAINT-CLAUDE. — On nous adresse de cette ville la lettre suivante :
Jusqu'à ce jour, nous n'avons pas eu la main heureuse avec nos députés.
Devenus étrangers à leur pays d'origine, fixés à Paris, aussitôt élus, ils fuyaient nos montagnes, ne se préoccupant ni de nos intérêts, ni de nos idées. Aussi, ne les avons-nous vus que lorsqu'ils devaient, au dernier moment, solliciter d'un nouveau nos suffrages.
Alors, ce qu'ils avaient promis précédemment, ils le promettaient religieusement de nouveau. Qu'importe aux électeurs le talent oratoire de leur député ! la gloire est pour lui, mais les intérêts de l'arrondissement en sont-ils mieux servis ? Nous avons été assez longtemps les électeurs de nos députés. Qu'à son tour notre député soit notre représentant.
Nous voulons un député qui connaisse nos besoins, qui s'inspire de nos idées.
Nous aimons avec passion la République.
Pour l'aider dans sa marche vers le progrès, ne nommons ni des politiques de casse cou, voulant tout transformer en un jour, ni de ceux qui voudraient rétrograder vers le passé.
Nous avons choisi pour ce rôle le docteur Bavoux, conseiller général du Jura.
Par son passé, par ses intérêts, par ses relations, il nous appartient. Nous le connaissons, nous savons son activité infatigable, son expérience des affaires, son intelligence, la rectitude de son jugement.
Tout à tous, son zèle ne nous a jamais fait défaut quand nous avons fait appel à son dévouement.
Toujours au premier rang, au moment du danger, il a payé son tribut à la liberté. Républicain austère, aux convictions inébranlables, ce n'est pas avec lui que nous aurons à craindre des défections.
Sans ambition personnelle, en votant pour lui, nous sommes certains de ne pas servir de marche-pied à un intrigant. Et nous saurons où le trouver quand nous aurons besoin de lui.
Aussi, cette candidature est-elle assurée du succès avec une importante majorité.
Elle a été très favorablement accueillie par la presse.
Les principaux journaux de Paris félicitent notre arrondissement de ce choix.
Voici ce qu'en dit la République française :
A Saint-Claude, trois candidats sont en présence : MM. Bavoux, conseiller général, Victor Poupin, libraire à Paris, et Guigues de Champvans, ancien préfet du Gard.
Les électeurs de Saint-Claude n'hésiteront pas à porter leurs voix sur M. Bavoux, républicain éprouvé, victime du 2 décembre 1851, qui, au conseil général, les représente déjà avec un zèle et un dévouement absolus.
De M. Victor Poupin nous n'avons rien à dire, si ce n'est qu'il est libéral et qu'il édite de préférence des petites brochures démocratiques assez mal conçues d'ailleurs. Ses talents politiques nous sont inconnus, et nous ne savons de lui qu'une chose : c'est que, sous l'empire, il appartenait au ministère des beaux-arts.
C'est là une faible recommandation pour des électeurs aussi républicains que ceux de Saint-Claude.
Quant à M. Guigues de Champvans, il n'y a même pas à s'en occuper. Cette candidature est simplement grotesque ; 1877 l'a déjà prouvé.

COUR D'ASSISES DU RHONE

PRÉSIDENCE DE M. BERTRAND, CONSEILLER

Audience du 10 août

Vois qualifiés

Quatre accusés sont traduits devant le jury.
Ce sont les nommés Antoine Orges, âgé de 19 ans, ouvrier carrossier, Jean Jeannerie, âgé de 28 ans, ouvrier boulanger, Antoine R..., âgé de vingt-cinq ans, marchand ambulant, et Joseph Maréchal, âgé de 18 ans, ouvrier papetier.
Depuis le mois de mars dernier, de nombreux vols dus évidemment à une réunion de malfaiteurs, étaient commis à Lyon, dans le quartier Saint-Jean.
Des pains d'asphalte étaient volés à M. Julien, applicateur de bitume, trente litres de cognac et dix litres de vin de malaga manquaient dans la cave de M. Conty, cafetier, montée Saint-Barthélemy 2, pendant que divers habitants de la montée du Grillon constataient la disparition de leurs plus beaux lapins et des quantités d'effets.
Les auteurs de ces audacieux méfaits n'avaient pu être découverts lorsque de nouveaux vols commis dans la nuit du 8 ou 9 avril, notamment chez le sieur Fayolle, rue Saint-Jean n° 6, à qui on avait soustrait une certaine de bouteilles de vin vieux, amenèrent une perquisition de la police dans une chambre habitée montée Saint-Barthélemy, 23, par les accusés et dont Orges était locataire.
Ils firent retrouver un grand nombre d'objets volés aux personnes ci-dessus désignées.
Tous ces vols étaient commis la nuit à l'aide d'escalade et d'effraction.
Maréchal seul n'a pas d'antécédents judiciaires, les autres sont récidivistes.
Le jury déclare tous les accusés coupables à l'exception de Maréchal, sans leur accorder le bénéfice des circonstances atténuantes.
En conséquence la cour acquitte Maréchal, ordonne sa mise en liberté immédiate, et condamne Orges à 8 ans, Jeannerie à 6 ans, et R... à 6 ans de travaux forcés.
Ministère public : M. Frémont, substitut du procureur général.
Défenseur : MM. Vermorel, Lambert, Bérard et Flachet, avocats.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Judi, 11 août, 223^e jour de l'année. Soleil : lever, 4 h. 48, coucher, 7 h. 21. Les jours baissent de 4 minutes.
Ephémérides (1831). Combat de Beautersem entre les Hollandais et les Belges.
A la cour d'assises : affaire Marc Hervier. Meurtre. Défenseur, M. Jacques Millevoye.
Aux Electeurs
En vue de faciliter aux électeurs l'exercice de leurs droits, il ne nous paraît pas inutile de leur rappeler les dispositions principales de la loi du 30 juin 1831 sur les réunions publiques.
Aux termes de l'article 2 de ladite loi, toute réunion publique doit être précédée d'une déclaration indiquant le lieu, le jour, l'heure de la réunion ; cette déclaration doit être signée de deux personnes au moins, dont l'une domiciliée dans la commune où la réunion doit avoir lieu.
Les déclarants devront jouir de leurs droits civils et politiques, et la déclaration indiquant leurs noms, qualités et domiciles ; elle mentionnera, en

outre, si la réunion a pour but une conférence, une discussion publique, ou si elle doit constituer une réunion électorale.
Les déclarations sont faites à Lyon, à la préfecture ; dans les autres communes à la mairie.
Enfin, la réunion ne peut avoir lieu, en temps ordinaire, qu'après un délai d'au moins vingt-quatre heures ; mais, pendant la période électorale, ce délai est réduit à deux heures.
Nous ne saurions trop engager les électeurs à se conformer exactement à ces prescriptions s'ils désirent éviter tout retard et s'ils veulent ne point se trouver en contravention à la loi.
Plusieurs citoyens se contentent d'adresser par la voie de la poste, au magistrat compétent pour délivrer le récépissé, des déclarations souvent incomplètes et qui ne parviennent que tardivement à leur destination.

La cour de cassation vient de décider que l'électeur inscrit sur deux listes municipales ne commet pas un délit quand il vote, dans la même année, pour le conseiller général dans une commune, et pour les conseillers municipaux dans l'autre.

Le préfet du Rhône rappelle aux candidats à l'Ecole polytechnique que les épreuves orales auront lieu au Lycée de Lyon le 2 septembre pour le 1^{er} degré et le 6 du même mois pour le 2^e degré.
Les candidats qui ont fait leur composition à Clermont et à Moulins subiront à Lyon les épreuves orales, et ceux de Grenoble reconnus admissibles à la suite des examens du 1^{er} degré se rendront également à Lyon pour les épreuves du 2^e degré.

Les victimes du coup d'Etat

M. le préfet du Rhône donne avis qu'aux termes de l'art. 4 de la loi du 30 juillet 1881, les prétendants à une indemnité qui n'ont pas déjà formé leur demande auprès du ministre de l'intérieur, doivent, dans les 2 mois qui suivent la promulgation de ladite loi, à peine de forclusion, adresser cette demande avec renseignements et pièces à l'appui, au préfet du département dans lequel ils résident au moment où ils ont été frappés ou atteints.
En conséquence, les citoyens français qui résidaient dans le département du Rhône au moment où ils ont été victimes du coup d'Etat du 2 décembre 1851 ou de la loi de sûreté générale du 27 février 1858, sont invités à faire parvenir leurs demandes à la préfecture (4^e division, 1^{er} bureau) avant le 1^{er} octobre prochain.

Le lundi 10 septembre 1881, à neuf heures du matin, il sera ouvert, en l'hôtel de ville de Lyon, un examen pour les aspirants à l'emploi d'agent-voyer cantonal.
Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture.

La Société de tir du 109^e territorial nouvellement constituée à Pont-de-Chéruy, donnera le dimanche 14 août, de 8 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, un grand concours d'inauguration sur le champ de tir situé près de la gare.
Le conseil d'administration invite tous les militaires des deux armées à vouloir bien assister à ce concours où l'accueil le plus amical leur est réservé.

Les membres de la Société de tir de l'armée territoriale de Lyon qui désireraient répondre à cette invitation sont priés de se rendre jeudi 10 courant, à 8 heures du soir, rue de l'Hôtel-de-Ville, 86, où ils trouveront tous les renseignements nécessaires.

Dans les Brotteaux, il n'y a présentement que 23 candidats en ballottage dans les groupes.
Tiennent la corde, MM. Thiers, Munier, Jules Roche, Clavel, Bonnet-Duverdier...
Les autres noms nous sont inconnus, nous craignons d'estroper leur orthographe.

A la Guillotière, beaucoup d'appelés aussi. Jusqu'ici, le premier prix à M. le docteur Crestin. Viennent après lui, MM. Bonnoit, Pasquet..., nous en oublions peut-être de meilleurs.

Dans sa séance du 9 août 1881, le conseil de guerre permanent du gouvernement militaire de Lyon, présidé par M. le colonel Prouvost, du 92^e régiment d'infanterie, a rendu le jugement suivant :
Michel Constantin, sergent-major au 121^e régiment d'infanterie, déclaré coupable de vol d'un billet de banque de 100 francs au préjudice d'un militaire, a été condamné à cinq ans de réclusion et à la dégradation militaire.
Ministère public : M. le capitaine Kirch, commissaire du gouvernement ;
Défenseur, M. Minard, avocat à Lyon.

Tué par l'alcool

Le cadavre du nommé Aimé Méchaud, âgé d'environ 45 ans, a été découvert hier dans l'après-midi, à la hauteur des bords publics, qui sont construits dans les terrains incultes qui longent le Rhône, près du parc de la Tête-d'Or.
A ses côtés se trouvait une bouteille presque vide et ayant contenu de l'eau-de-vie.
Il résulte des constatations faites par M. le docteur Lacassagne que la mort de ce malheureux doit être attribuée à une congestion cérébrale produite par l'absorption d'une énorme quantité d'alcool.
Le corps a été transporté à la Morgue, à 8 heures du soir, par les soins de M. Jullemier, commissaire de police.

Joséphine X... n'a que seize ans ; elle exerce la profession de couturière, chez ses parents, rue de Chartres. A son âge, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'elle ait ajouté foi aux belles promesses d'un joli garçon de son quartier, qui devait la délaisser bientôt.

Mardi soir, elle le supplia en vain de revenir à elle, mais l'entrevue ne dut pas aboutir au gré de ses desirs, car la pauvre fille s'en alla errer sur les bords du Rhône, et vers minuit, elle s'engagea sur le pont du Midi et enjambant le parapet se jeta dans le fleuve.

Heureusement elle fut aperçue par deux employés du chemin de fer, qui détachèrent une barque et la retirèrent de l'eau avant qu'elle ait perdu connaissance.

Conduite au poste de Perrache, elle a raconté ses chagrins, et après avoir promis de ne plus recommencer sa funeste tentative, elle a été reconduite dans sa famille.

Le nommé L..., âgé de dix-huit ans, manœuvre, demeurant rue Chaponay, est venu hier déclarer au poste des gardiens de la paix de l'avenue de Saxe qu'il venait d'attrapper sa mère et ses deux sœurs.
En présence de cette étrange déclaration et de l'air agité de son auteur, les gardiens s'empressèrent d'aller aux renseignements pendant que L... était gardé au poste.

Heureusement, un forfait aussi horrible n'avait pas été commis.
La mère du jeune homme fut trouvée couchée dans son lit, dans un état complet d'ivresse, mais ne portant aucune trace de violence.
Cette femme, à la suite d'un violent chagrin qu'elle ressentait à la mort de son mari, décédé il y a un mois, a pris la funeste habitude de s'enivrer. Alors elle bat ses filles, les insulte grossièrement, et ne leur donne rien à manger.
C'est à la suite d'une scène violente que le fils aîné est allé faire cette déclaration, sans doute pour attirer l'attention de la police sur cette situation malheureuse.

Une triste scène a eu lieu hier à la Morgue.
Une jeune fille, Marguerite Dupré, en reconnaissant le cadavre de son frère sur les dalles de cet établissement s'est évanouie.

Après avoir reçu tous les soins nécessaires dans une pharmacie voisine, elle a été conduite à son domicile.

Avant hier, vers minuit, un incendie très-violent a éclaté dans la commune de Saint-Bonnet-le-Troncy, au lieu dit Cambray.

Une maison d'habitation avec écuries et remises appartenant à M. Charmette, a été la proie des flammes. Tous les secours ont été inutiles.
Les pertes évaluées à une somme de 12,000 fr. sont couvertes par une assurance. Les causes du sinistre sont inconnues.

Un ouvrier, M. Bromaz, était occupé hier soir à diverses réparations dans un égoût, rue de la République, lorsque un de ces camarades laissa tomber par mégarde un seau par l'ouverture béante.

Le lourd objet vint frapper Bromaz à la tête et lui fit une profonde blessure. Après avoir reçu les premiers soins à la pharmacie Lamante, il a été reconduit en voiture à son domicile.

Hier soir, M. Anthelme Clapot, tripiier, rue Franklin, menait sa voiture à toute vitesse sur le cours Perrache. En s'engageant sous la voûte du chemin de fer, il ne ralentit pas son allure, et vint heurter avec une extrême violence une voiture particulière, attelée d'un magnifique cheval, conduite par M. Dolozan, cocher de M. Arbel, maître de forges à Rive-de-Gier.

Le cheval de ce dernier a reçu une profonde blessure à l'épaule droite pendant que les deux brancards et la lanterne volaient en éclats.

Clapot sans se soucier des dégâts occasionnés par son imprudence, continuait sa course furibonde et ne put être atteint que vers la manufacture des tabacs.

Procès-verbal a été dressé.

Avant-hier, un voleur pénétrait dans le domicile de M. Jean Thevenet, demeurant grande-rue d'Outlins, 90, et dérobaient une montre en argent avec sa chaîne en même métal.

En hardi par ce succès, le même individu probablement, revint à la charge pendant la nuit et s'empara d'un porte-monnaie contenant une somme de 3 fr. 65.

On est sur la trace du coupable.

Une jeune fille de 19 ans C. Eugénie, a été arrêtée hier, sous l'inculpation de vol d'une somme de 150 fr. au préjudice de M. Bossat, chiffonnier, rue Molitor, n° 60.

Tir de l'armée territoriale

Dimanche 14 août, il n'y aura pas de séance de tir.
A la séance du 21 août, qui sera la dernière pour les tir régimentaires, les sociétés retardataires seront autorisées à terminer toutes leurs séries.

Réserve et territoriale

Voici le résultat du 7^e concours général de tir :
Carabine. — 2^e classe : 1^{er} prix, M. Louis Rochier. — 3^e classe : 1^{er} prix, M. Mestrallet ; 2^e prix, M. Laurent ; 3^e prix, M. Louis Lainé, points ex-æquo.
Pistolet. — 2^e classe : 1^{er} prix, M. Poulaillon. — 3^e classe : 1^{er} prix, M. Lauren ; 2^e prix, M. Mestrallet.
Distribution des prix, mardi 16 courant, à 8 h. 1/2, au siège social.

Très prochainement, grand concours à l'arme de guerre.
Mardis et vendredis, théories sur le tir. — Escrime.
Le président du conseil d'administration, R. POULAILLON.

Concerts-Bellecour

Demain vendredi, la fête artistique des Concerts-Bellecour offrira un attrait particulier. Nous voulons parler du concours qui doit prêter ce soir-là l'Harmonie lyonnaise à l'orchestre Bellecour.

Nous n'avons pas besoin de faire ici l'éloge de cette société d'élite, sans contredit la première et la plus brillante de notre ville, qui a compté et compte encore parmi ses membres tant d'amateurs de talent et de plusieurs, on ne l'ignore pas, sont devenus des artistes dont la réputation est aujourd'hui universelle.

On entendra également une grande fantaisie sur l'Opéra, de Gounod, arrangée par Arditi (première audition).

Spécifique souverain contre la coqueluche. S'adresser à Trouilleux, pharmacien à Bourgoin (Isère).

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyon, 10 août, 4 heures du soir.
Température : Une nouvelle bourrasque arrive sur les Iles Britanniques, mais dans l'O de la France, le baromètre reste assez élevé (755 mm.).

La présence d'une dépression secondaire sur le golfe de Gènes a abaissé la température moyenne : à 3 h. le thermomètre marque seulement 25,2, c'est-à-dire 3 degrés, 4 de moins qu'hier, à la même heure.

Temps probable : Beau temps.

Au Palais

Tribunal correctionnel de Lyon

Joseph Pancard, ouvrier à la fabrique de roites de M. Joubert, rue de Bérn, 39, est poursuivi d'avoir porté des coups et fait de graves blessures au contre-maître de son atelier, le sieur Godement, qui lui avait fait quelques observations au sujet de son travail.

Le tribunal le condamne à 6 mois de prison.

La femme Verger, lingère, rue de Vendôme, est poursuivie pour avoir soustrait une pièce de soie à M. Parmezel, négociant en soieries, rue Pizay, 8.

Une de ses amies, la femme Marie Blanc, managère, rue Boileau, 151, s'est chargée de la revendre après avoir reçu 4 mètres de cette étoffe pour sa commission.

Les deux associées se partagent chacune 3 ans de prison.

CHOSSES & AUTRES

Voyage au pays des esprits

Sous le titre : *Voyage au pays des Esprits*, le *Journal* publie un curieux article de M. Maurice Maugé, qui a visité M. Eymarie, président de la Société des spirites.

Quelques anecdotes :

M. Wallace, l'honorable président de la Société d'anthropologie de Londres, s'étant rallié aux doctrines spirites, le monde savant de l'Angleterre s'en émut vivement. Le chimiste bien connu, M. W. Crookes, s'en émut. Il voulut juger de visu. Il assista aux expériences suivantes :

Une table fut enlevée au plafond par la seule puissance attractive du fluide magnétique ; il fut impossible de déplacer un guéridon en bois de rose, qu'un enfant eût enlevé sans effort. Après l'avoir chargé du fluide, le bois pla, mais la table résista.

Le médium prit un poids de vingt kilos et le mit dans l'un des plateaux d'une balance, puis il chargea le fluide l'autre plateau.

Le pesantier du fluide l'emporta sur celle des vingt kilos qui se trouvaient sur l'autre plateau. Une personne, assise sur une chaise, fut enlevée au plafond.

Il fit enfin l'expérience du dédoublement : Il fit venir miss Crookes, médium distingué. Cette jeune personne se coucha sur un sofa, lequel était derrière un rideau, pourquoi le rideau ? Voilà ce que j'ignore.

Au bout de quelques minutes, miss Crookes étant en état de catalepsie, il se forma au-dessus d'elle comme une haine, d'où se dégagea une autre jeune fille, très belle, vêtue de blanc — il paraît que le blanc est de rigueur.

Cette dernière entra ouvrit les rideaux et marcha. Tout d'abord elle était froide, sa chair était presque visqueuse. Puis, peu à peu, les chairs se colorèrent. La chaleur se répandit sur son corps, la force vitale du médium était passée dans l'organisme de l'esprit. M. W. Crookes lui prit le bras et causa avec elle. Cette intéressante personne lui raconta qu'elle s'était appelée, de son vivant, miss Katie King, et qu'elle avait habité l'Orient. M. Eymarie lui montra la photographie de miss Katie King, et j'ai pu emporter une mèche de cheveux — d'un jaune d'ocre — qui ont appartenu à cette aimable enfant. Puis-je, mon cœur !

Mais, ai-je dit à M. Eymarie, pourquoi n'avoir pas gardé miss Katie King comme un gage de l'existence des esprits ?

— Parce que si vous cueillez le fluide, le médium mourrait.

— Mais l'esprit vivrait ?

— Oui.

Alors il y aurait simple substitution et non crime. Même, vous feriez acte de justice. Miss Katie King a assez vécu aux dépens de miss Crookes pour que celle-ci vive à son tour aux dépens de la première.

M. Eymarie devint grave.

C'est pourtant vrai, dit-il, ce que vous dites-là, mais qui voudra jamais tenter cette expérience ? J'en référerai à M. Crookes.

Etude sur la prison de Mazas

L'illustration publie une intéressante étude sur la prison de Mazas, ses habitants et les effets que la solitude produit sur ces derniers :

Si supportable qu'elle soit pour les esprits de bonne trempe, elle agit fortement sur les cerveaux faibles. Elle produit surtout un effet qui peut paraître bizarre et que, pour ma part, je trouve effrayant. Elle supprime le rire, c'est-à-dire ce qui est le propre de l'homme, selon

le mot de Rabelais, car l'homme seul a le rire et la bête ne rit pas.

Et il nous a été donné d'en voir un exemple dont la représentation se trouve dans un de nos dessins.

Un détenu d'un an, un vieux modèle, qui avait posé les « grognards » pour Horace Vernet, achevait sa prison sans se douter qu'il touchait au terme, tellement il avait perdu le compte des jours. Notre ami Renouard croquait cette figure étrange lorsque tout à coup, dans le couloir, un cri retentit : « Numéro 169 ! Liberté ! »

L'homme — ou plutôt le numéro — se lève, répondant à son numéro mieux qu'il n'aurait répondu à son nom, et, tout effaré, bouleversé de joie, veut rire. Mais le rire se refuse ; les muscles du visage ont perdu l'habitude de ce pli joyeux ; c'est un rictus qui apparaît sur cette figure, où la surprise et la joie ne savent plus se traduire qu'en empruntant les contractions de l'effarement et de l'épouvante.

Me voilà revenu de la gare de Lyon ?

Telle est la formule simple et transparente dans sa discrétion, par laquelle un acquitté de la semaine dernière annonçait à l'un de ses amis sa mise en liberté.

Cette formule d'honnête homme qui a sa pudeur n'est point celle dont se servent les « abonnées » quand par hasard ils se rencontrent au dehors.

Tu sens la soufre ! Voilà comment dans le langage de la pécore on dit à un collègue : « Tu sors de Mazas. » C'est qu'en effet, en dépoilant l'uniforme de la prison, le détenu revêt son costume de « ville » qui, par mesure d'hygiène et de prudence a subi de fortes fumigations.

Mots de la fin

X... est un avocat retors qui entasse procès sur procès.

— Quand un de ces clients lui confie sa cause, disait un de ses confrères, non-seulement il l'épouse, mais encore il lui fait des enfants.

Grâce à ce système d'affaires multipliées, X... s'est fort enrichi.

L'autre jour, plaidant pour une dame dont le mari est mort, il s'écriait :

— Je prends les intérêts de la veuve !

Alors M. X... ajouta :

— Et la capital de l'orphelin !

Entre professeurs :

— Je viens de mettre la dernière main à un excellent recueil de devoirs gradués.

— Moi je donne à mes élèves des devoirs de plus en plus faciles. Comme cela, ils ont l'air de faire des progrès.

Le président, VAUCHEZ.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

Le président, VAUCHEZ.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 heures.

la première fois, dans ce drame célèbre, le rôle de Rodin, qu'il reprendra à Paris l'hiver prochain.

Après le *Juif-Errant*, on jouera le *Prêtre*.

THÉÂTRE DE LA GAITE. — Le directeur invite messieurs les sociétaires à assister à une réunion qui aura lieu le samedi 13 août, de 8 à 9 heures, dans le local du théâtre, rue Diderot, 7.

Ladite réunion a pour but la formation de la Société, pour la saison théâtrale 1881-1882.

SPECTACLES DU 11 AOUT

Casino

Tous les soirs, concert varié à 7 heures.
Orchestre sous la direction de M. Léone.

Place Bellecour
Ce soir jeudi, 11 août 1881, à 8 h. 1/2, grand concert.

PROGRAMME
PREMIERE PARTIE

1. Ouverture du capitaine Fracasse, E. Pessard.
2. Les Frisones, mazurka, Hubans.
3. La Romanesca, Weberlin.
4. Marche solennelle, Adam.

DEUXIEME PARTIE

1. Ouverture du Domino, Auber.
2. Feuille d'Autonne, valse, Dureau.
3. Fantaisie sur la Muette, Auber.
4. Marche de l'Emir, A. Luigini.

Orchestre de la ville, 60 exécutants, sous la direction de A. Luigini.

Prix d'entrée : 1 fr.
Prix d'entrée : 50 cent.

Demain grande fête artistique, prix d'entrée : 1 franc, avec le concours de l'Harmonie Gantoise.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris

Paris, 9 août.

N'était le respect dû aux lecteurs, la chronique financière pourrait commencer par ces mots : « L'insuffisance des matières nous oblige à renvoyer notre compte-rendu à un prochain numéro. » Mais cette formule réparerait chaque jour : elle aurait tôt fait d'exaspérer. La nécessité nous oblige à être moins sommaire.

Le marché est absolument tourné au calme plat, état qui est rarement favorable à la fermeté des cours. Il est au contraire à leur sincérité, c'est ainsi que les prix actuels des rentes françaises, et naturellement du 3 0/0, peuvent être considérés comme l'expression la plus réduite de leur valeur. A 113 fr., le 5 0/0 rapporte 4 1/2 0/0.

Le marché des valeurs a meilleure tenue que celui des rentes.

La Banque d'Escompte et la Banque de Paris, la Banque Hypothécaire et le Crédit Foncier sont fermes sans engagements.

Le Crédit Général Français s'avance vers 800.

L'emprunt de la Ville de Bordeaux, émis en ce moment par cette société, est une des opérations financières auxquelles le public aura fait en ces derniers temps l'accueil le plus empressé. Les obligations d'une ville aussi riche, aussi prospère et aussi bien administrée que Bordeaux doivent avoir leur place dans les portefeuilles des particuliers composés à côté des obligations de la Ville de Paris et des autres titres similaires de premier ordre.

La faculté de verser seulement 25 fr. en souscrivant,

augmentera certainement dans de grandes proportions, le nombre des souscripteurs et le chiffre des souscriptions.

Les Consolidés sont remontés de 116 ; l'Italien est à 90,50 ; le Turc est à 17,45.

BOURSE DE LYON

Du 10 Août 1881

Rentes		Comptant-Actions	
3 0/0	87 25	Gaz de Lyon	1360
3 0/0 amortissable	87 25	Gaz de la Guillotière	245
4 1/2	17 30	Mines de la Loire	245
Italian	17 30	Montrambert	450
Turc	17 30	St-Etienne	450
Hongrie 6 0/0	93 50	Rive-de-Gier	450
Autrichien 4 0/0	93 50	Société Lyonnaise	450
Russe 5 0/0	93 50	Bateaux-Omnibus	450
Espagne 3 0/0	93 50	Eaux	2225
Dettes Egypt. unifiée	93 50	Dombes	450
Actions		Abattoirs	450
Credit mobilier	1500	Verreries L. et Rhône	450
Credit mob. Espag.	1500	Croix-Rousse	450
Credit Lyonnais	1500	Obligations	
Union générale	1500	Ville-de-Lyon	90
B. Hypothéc. France.	1500	Ville-de-Paris 1869	309
Soc. Foncière Lyonn.	1500	Ville-de-Paris 1871	394
Banque Ottomane	1500	Lombardes-anciennes	250
Paris-Lyon-Médit.	1500	Lombardes-nouvelles	200
Société Autrichienne	707 50	Loire	50
Lombard-Vénitien	507 50	Saint-Etienne	50
Saragosse	567 50	Rhône-et-Loire 4 0/0	575
Nord-Espagne	636 25	Paris-Lyon-Médit.	588
Suez	1833 50	—	1866 301 50

SAISON DES CHALEURS

42 ans de succès

18 RÉCOMPENSES DONT 4 MÉDAILLES D'OR

Alcool de Menthe

DE RICQLES

Bien supérieur à tous les produits similaires

Infatigable contre les indigestions, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête ; — Excellent aussi pour la toilette et les dents.

Fabrique à Lyon, 9, cours d'Harbouville.

Dépot dans toutes les principales Maisons de pharmacies, drogueries, parfumeries et épicerie fines

Se méfier des imitations

HERNIES

Guérison prompte, radicale, GARANTIE PAR LA MÉTHODE DE M. DUBOIS, 10, rue de la Harpe, à Paris.

Le rédacteur gérant, F. AMERQUIN

Lyon. — Imprimerie du *Republicain du Rhône*, 18, quai de l'Hôpital.

LE RÉPUBLICAIN DU RHONE & LE COURRIER DE LYON

Journal du matin

Journal du soir

RÉDACTEURS PRINCIPAUX :

MM. L. BARTHENS, Paul BERTNAY, Paul ANNEQUIN, H. PELLET, Henri FOUQUIER, BENOIT DES VIGNES, CLÉMENT DURAFOR, ANDRÉ, E. PÉLAGAUD, Docteur CAZENEUVE, A. GIRARD, Jules SERVE, Victor GOURRAUD, OLIVIER, Docteur DIDAY, SIMON, MONCÈRE, LA CODELLE, Marcel FOUQUIER, P. VIGNE, DUPLEXI DE, COURTÈS, etc.

PRIME GRATUITE

Acquise aux abonnés du COURRIER DE LYON

DEUX JOURNAUX QUOTIDIENS POUR LE PRIX D'UN SEUL

DEPUIS LE 16 JUILLET

Les abonnés du COURRIER DE LYON reçoivent chaque jour deux journaux
Par les courriers du matin, le RÉPUBLICAIN DU RHONE, rédigé sur les dépêches et les nouvelles de la nuit comme les autres petits journaux de Lyon.

Par les courriers du soir, le COURRIER DE LYON, le plus grand, le plus varié et le plus complet des grands journaux de Lyon

PRIX DE L'ABONNEMENT AUX DEUX JOURNAUX RÉUNIS : Lyon ; 1 an, 40 f. ; 6 mois, 20 f. ; 3 mois, 10 f. — Rhône : 1 an, 44 f. ; 6 mois, 22 f. ; 3 mois, 11 f. — Départements : 1 an, 48 f. ; 6 mois, 25 f. ; 3 mois, 13 f. — Etranger : 1 an, 60 f. ; 6 mois, 30 f. ; 3 mois, 15 f.

ABONNEMENT D'ESSAI POUR UN MOIS : 5 FR.

ANNONCES

A louer

DE SUITE

APPARTEMENT

De 3 pièces avec 2 grandes alcôves, cave et grenier, belle vue, 18, rue de Marseille, prix 480 fr. S'adresser chez la concubine.

UNE DEMOISELLE

âgée de 22 ans, désire trouver un emploi dans un magasin pour la vente. S'adresser au Bureau du Journal.

IL A ÉTÉ PROUVÉ

que le traitement TROUILLEUX, sans mercure, guérissant toujours en secret et à peu de frais, les écoulements nouveaux et anciens. Envoi franco et discret. S'adr. à TROUILLEUX, pharmacien à Bourgoin (Isère). Lyon, Aebard, cours de la Liberté, 48 (Guilloitière) ; Brunoz, succ. de Cavalon, place Saint-Pierre, 2.

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année Journal Financier 52 N°s par An

PARAIT TOUS LES DIMANCHES

2 FRANCS PAR AN

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement :

Le Bulletin Authentique

DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres postes, 59, rue Taillabaut, Paris

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE



Quinquina Bravais
Extrait liquide concentré de Quinquina
TONIQUE, APERITIF, RECONSTITUANT
Préparé avec des écorces choisies et titrées, très exactement dosé, concentré dans la ville, renferme la quintessence des meilleurs quinquinas. Traitement très économique. Deux cuillerées à café suffisent par jour.
Guérit : Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies, Crampes et Tiraillements d'estomac. Guérit : Névroses, Névralgies, Affections nerveuses, Fièvres rebelles.
DIPLOMÉ A PARIS : 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra
On trouve également le Fer Bravais et les Eaux Minérales Naturelles de l'Ardeche, SOURCE du VERNET, etc.

Lyon : Faivre, Poncet, J. Grand, F. Guilleminot, Monvenou, successeur, docteur Albin Meunier, Poizat, neveu, Collet, pharm. Lardet, Signond, successeur ; Antoine Lestra, Finat, Bouchard et Bourne, Simon Bousquet, Cherblanc et Cie, pharm. du Serpent, Mauguin, ph. des Célestins, Chapelle, Gonon frères, Verrière, Biétrix aîné et Cie, Châtelus et Bartolein, Prudon, pharm. Barnoud, pharm. Centrale, Vignier, Achard, Senot, Pharmacie normale de Mazade et Dolez. — (Cuire) Palisson et Alibert. Léoras.

VINS DU ROUSSILLON

Expédié du propriétaire au consommateur
Roussillon pur. 50 à 55 fr. l'hect. Vin de table, 42 fr. l'hect., nu, port et fut en sus, etc. — Demander prix courants, MONTAGNE, viticulteur à MAURY (Pyrénées-Orientales).
MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS ET CONCOURS RÉGIONAUX

MADAME STÉPHANIE

prédit l'avenir par les cartes et les lignes de la main. r. Capucins, 1, 2.

Dépôt Général

d'HORLOGERIE

AMÉRICAINNE

SUISSE ET FRANÇAISE

de Peters SINNER

à Sébastopol, 84, à Paris

MONTRE métal à cylindre

MONTRE tout argent cylindre et rubis

REMONTTOIR métal à écrou et mis à l'heure

REMONTTOIR tout argent Homme ou Dame

REMONTTOIR tout or pour Homme ou Dame

CHRONOMETRE 1500, ARG. 100, VIT. 75

Pour repassage en second, garantie de 2 ans

franco 3 fr. 50 en sus.

Demandez les Prix-Courants.

INJECTION BARRAJA

VRAIE INFALLIBLE

Seule et unique au monde, guérissant les maladies secrètes les plus véterées. Prix : 4 fr. — Coeur, 115, Lyon.